



Cui et allocations chômage

Par **cissou62**, le **27/07/2013 à 18:17**

Bonjour à vous tous...
Voili voilou...
Je suis inscrite à pôle emploi depuis février 2011 suite à une démission. Je touche les ARE depuis juin 2011. J'ai travaillé pendant l'été 2011. Je touchait mon salaire plus les ARE. J'ai signé un cui en avril 2012 qui prendra fin en décembre 2013. Durant tout ce temps j'ai touché mon salaire plus les ARE. Je suis arrivée en fin de droits pour les ARE fin juin. Mais étant en cui, mes droits prennent-ils quand même fin?
Sur pôle emploi ils disent cela :
Durée du cumul
La durée du cumul est limitée à 15 mois pour les titulaires d'un CUI-CIE (sauf ceux âgés de 50 ans et plus).
Cette limite de 15 mois ne concerne pas les bénéficiaires d'un CUI-CAE.
Comprends pas grand chose :-
En attendant vos réponses. Merci par avance.

Par **alterego**, le **27/07/2013 à 19:40**

Quel est le secteur de votre employeur, marchand ou non marchand ?
Cordialement

Par **cissou62**, le **27/07/2013 à 19:41**

C'est une école privée...